

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

**ALERTE N° 42 CONCERNANT BIC**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



**BIC**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 19 MAI 2021**

**RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 13 : Politique de rémunération**

**Analyse**

Si la politique de rémunération des dirigeants présentée au vote des actionnaires apporte des précisions quant aux critères conditionnant la part variable, elle n'intègre pas suffisamment d'éléments de pondération sur les critères personnels qui représentent une proportion élevée de la part variable (30%).

S'agissant des actions gratuites, la politique de rémunération intègre l'éventualité du maintien du bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de ses fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

### Références

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
2-3 paragraphe 2-3-3

*Le conseil (d'administration ou de surveillance), qui décide de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, est responsable de la publicité et de la transparence de la politique de rémunération de ces derniers.*

*Il doit communiquer aux actionnaires, s'agissant des personnes exerçant la fonction de dirigeant mandataire social, la philosophie et le raisonnement qui ont présidé à l'établissement de cette politique de rémunération, notamment le lien existant entre rémunération, performance et objectifs de performance.*

*L'AFG demande la transparence sur les montants et sur toutes les formes et bases de calcul des rémunérations individuelles, directes ou indirectes, immédiates ou différées, par la société ou ses filiales, en France et à l'étranger, des dirigeants mandataires sociaux, y compris « stock-options » et actions gratuites (précisant ce qu'il en advient en cas de départ de l'entreprise), tout système de retraite (en précisant si celui-ci est identique à celui des autres cadres du groupe ou spécifique), indemnités de départ, avantages particuliers, ainsi que la rémunération globale versée aux dix personnes les mieux rémunérées exerçant des fonctions de direction. La part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, devrait indiquer clairement les critères sur lesquels elle est établie, comment ils ont été appliqués au cours de l'exercice et si les objectifs personnels ont été atteints.*

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
2-3 paragraphe 2-3-4

*L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.*

- RESOLUTIONS 17 et 18 : Attribution d'actions gratuites / Options de souscription et d'achat d'actions

### Analyse

Résolutions autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 4 % du capital ainsi que d'options de souscription ou d'achat d'actions à hauteur de 4 % du capital.

Les critères de performance susceptibles de conditionner l'attribution d'actions gratuites ainsi que celle d'options de souscription ou d'achat d'actions n'étant mentionnés ni dans la résolution ni dans les documents d'information des actionnaires pour l'assemblée générale, ces résolutions ne sont pas conformes aux recommandations de l'AFG.

### Références

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
2-3 paragraphe 2-3-4

*Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.*

*Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.*

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
2-3 paragraphe 2-3-4

*L'AFG est favorable à l'attribution d'options et d'actions gratuites dès lors que leurs plans d'attribution sont bien conçus, qu'ils favorisent ainsi l'association des bénéficiaires (dirigeants et salariés) au développement de l'entreprise et permettent l'éclosion d'une véritable culture d'entreprise avec l'indispensable affectio societatis.*

*L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.*

*L'AFG souhaite que les options de souscription ou d'options d'achat d'actions soient attribuées sans décote, cette absence de décote devant être mentionnée dans la résolution autorisant cette attribution.*

*S'agissant des modalités d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions, l'AFG préconise en outre que soient prévues dans la résolution :*

- *L'attribution des options sous condition de performance sur une longue durée : au moins 3 ans, de préférence 5 ans,*
- *une périodicité dans l'attribution des options afin d'éviter tout risque de « market timing ».*

*L'AFG est favorable à ce que soient séparées les résolutions concernant les options destinées aux mandataires sociaux de celles destinées aux salariés. Il est souhaitable que l'URD fasse mention du nombre de bénéficiaires des plans précédents d'options de souscription ou d'options d'achat d'actions ainsi que, pour les plans à venir, lorsqu'une résolution d'autorisation se trouve soumise à l'assemblée générale*

*S'agissant des options destinées aux mandataires sociaux, la mise en place par la société d'un dispositif de gestion programmée des options par lequel les intéressés donnent, à l'avance et sur une base annuelle, le programme d'exercice est de bonne pratique.*

## GOUVERNANCE

### **1. Composition du conseil de SOCIETE BIC**

Le conseil d'administration de SOCIETE BIC comportera, à l'issue de l'assemblée générale 40% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG s'agissant d'une société contrôlée (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										D G	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	John Glen	Durée du mandat	Non libre d'intérêts	100%	M	61	UK	13	2024	0	1			
	Gonzalve Bich	Directeur Général	Non libre d'intérêts	100%	M	42	US	3	2022	1	0			
	Vincent Bedhome	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	55	FR	4	2023	0	1			M
	Timothée Bich	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	35	FR	1	2023	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Aimée Bich-Dufour	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	62	FR	2	2024	0	1		M	
	Marie-Pauline Chandon-Moët	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	54	FR	18	2023	0	1			
	Inna Kostuk	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	45	FR	1	2023	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Société MBD</b> représentée par Edouard Bich	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	56	FR	15	2024	0	1	M		
	Elizabeth Bastoni		Libre d'intérêts	100%	F	55	US	8	2022	0	2		P	P
	Maëlys Castella		Libre d'intérêts	100%	F	54	FR	2	2022	0	1	P		M
	Candace Matthews		Libre d'intérêts	100%	F	62	US	4	2023	0	3	M	M	
	Jacob Schwartz		Libre d'intérêts	89%	M	42	US	1	2023	0	1	M		

## 2. Spécificités

- Les statuts de la SOCIETE BIC comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.

✍

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET